



## Conditions générales des cours du Service des sports

Édition août 2017

### 1. Objet

1.1. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les devoirs et obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles le Service des sports fournit aux participants les prestations souscrites par ces derniers. Elles s'appliquent à toute offre de cours/camps proposés par le Service des sports. Les conditions générales peuvent être complétées par des directives particulières. Les participants acceptent sans réserve les présentes conditions générales ainsi que les directives particulières auxquelles elles renvoient. Le Service des sports se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

### 2. Fonctionnement général

#### 2.1. Les cours

- 2.1.1. Les cours proposés par le Service des sports s'adressent aux enfants et aux adultes en leur proposant des cours de différents niveaux, dans plusieurs disciplines sportives. La découverte et le plaisir sont au centre de la formation. Les cours proposés ne poursuivent aucun objectif lié à la compétition.
- 2.1.2. Les cours sont organisés uniquement de manière collective. Pour assurer un bon déroulement des leçons, le Service des sports se réserve le droit de fixer un nombre minimal et maximal de participants pour chaque catégorie de cours.
- 2.1.3. Les cours se déroulent sous la forme d'un semestre en dehors des vacances scolaires et des jours fériés.
- 2.1.4. Le nombre de leçons est fixé par le Service des sports et peut varier en fonction des jours fériés, des vacances scolaires ou d'événements imprévisibles. Les leçons annulées ne sont pas rattrapées ou remboursées.

#### 2.2. Les camps

- 2.2.1. Les camps multisports s'adressent aux enfants de 5 ans (impérativement propres) à 16 ans. La découverte, le plaisir et le respect mutuel sont au centre des enseignements dispensés par les moniteurs des camps. Les activités proposées ne poursuivent aucun objectif lié à la compétition.
- 2.2.2. Les camps sont organisés uniquement de manière collective. Pour assurer un bon déroulement des activités, le Service des sports se réserve le droit de fixer un nombre minimal et maximal de participants pour chaque catégorie et option proposées.
- 2.2.3. Les camps multisports se déroulent uniquement durant les vacances scolaires bernoises. Généralement ils s'étendent sur 5 jours entiers consécutifs, soit du lundi au vendredi hormis les jours fériés.
- 2.2.4. Les enfants sont accueillis et encadrés de 9h00 à 16h30 (de 8h00 à 9h00 et de 16h30 à 17h30 avec l'encadrement supplémentaire). Le repas de midi fait partie intégrante du camp.

### 3. Formalités d'inscription

- 3.1. Les inscriptions se font en ligne à l'adresse [www.sports.biel-bienne.ch](http://www.sports.biel-bienne.ch), au secrétariat du Service des sports ou dans les InfoQuartiers.
- 3.2. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Les élèves qui s'inscrivent à un cours/camps sont tenus d'y participer.
- 3.3. L'inscription à un cours/camp nécessite l'ouverture d'un compte client.
- 3.4. Les personnes n'ayant pas accès à internet peuvent passer au secrétariat du Service des sports.
- 3.5. Aucune inscription sur le lieu du cours/camps ou auprès du moniteur responsable du cours/camp n'est admise. Les enfants doivent être inscrits par leur représentant légal/leurs représentants légaux.
- 3.6. Après l'inscription, les participants reçoivent une confirmation ainsi qu'un document intitulé «informations détaillées» lié au cours/camp choisi et sur lequel figurent toutes les informations utiles (lieu, horaires, matériel, vêtements requis, etc.)
- 3.7. L'inscription est définitive dès le moment où elle parvient au Service des sports, sous réserve de l'annulation du cours/camp (voir point 5.2).
- 3.8. Les places étant limitées, les inscriptions dans les différents cours/camps sont automatiquement clôturées lorsque le nombre maximum de participants est atteint.

- 3.9. Pour les cours/camps, l'inscription est valable pour une seule session. Chaque nouvelle session doit faire l'objet d'une inscription valable uniquement pour l'option choisie et pour la personne inscrite.
- 3.10. Les participants ayant une facture en souffrance auprès du Service des sports verront leur nouvelle inscription annulée.
- 3.11. Les entrées à la piscine ainsi qu'à la patinoire sont comprises dans le prix du cours/camps pour les enfants. L'entrée à la patinoire est par contre payante pour les parents.

#### **4. Modalités financières**

- 4.1. **Tarifs.** Ils sont disponibles sur le site internet dans l'onglet du cours/camp choisi.
- 4.2. **Moyens de paiement.** Les cartes de crédit et de débit suivantes sont acceptées: Visa, Mastercard, American Express, Diners Club et PostFinance Card. À l'inscription, il est également possible de sélectionner un paiement par facture. L'intégralité de la somme est due dans les trente jours suivant la date d'établissement de la facture.
- 4.3. **Domiciliation.** Les participants domiciliés à Bienne bénéficient du tarif biennois. Les personnes domiciliées dans d'autres communes bénéficient du tarif externe. Le domicile légal du représentant légal/des représentants légaux de l'élève fait foi.
- 4.4. **Rabais:**
  - 4.4.1. Les titulaires de la CarteCulture peuvent bénéficier d'un rabais de 50% sur le prix d'un cours.
  - 4.4.2. Les titulaires de la CarteCulture ou de la réduction de prime peuvent bénéficier d'un rabais de 30% sur le prix des camps.
  - 4.4.3. Pour bénéficier de ces rabais, les participants doivent apporter une pièce justificative au secrétariat du Service des sports lors de l'inscription.
  - 4.4.4. Aucune modification ne sera apportée pour des justificatifs présentés après l'inscription.

#### **5. Annulation / Remboursement**

##### **5.1. À l'initiative du participant**

En cas d'inscriptions insuffisantes, les cours/camps peuvent être annulés.

- 5.1.1. Toute annulation doit être annoncée par écrit auprès du Service des sports ET du moniteur ou de la monitrice du cours/camp. En cas de désistement, aucun montant ne sera remboursé aux parents.
- 5.1.2. Pour les camps et sur présentation d'un certificat médical, les frais d'inscription seront remboursés au pro rata et majorés de 30 fr. pour frais administratifs. Aucun remboursement ne sera possible pour un enfant ayant participé au camp durant deux jours ou plus.
- 5.1.3. Pour les cours, les absences ponctuelles à une session doivent être annoncées par les participants au moniteur/à la monitrice. Elles ne donnent toutefois droit à aucun remboursement ou remplacement.

##### **5.2. À l'initiative du Service des sports**

- 5.2.1. Le Service des sports se réserve le droit d'annuler un cours/camp si le nombre de participants n'est pas suffisant, en cas d'impondérables structurels ou en raison de l'indisponibilité de moniteurs.
- 5.2.2. Le Service des sports se réserve le droit de changer le programme des activités d'un camp.
- 5.2.3. Le Service des sports en informera les participants concernés dans les meilleurs délais. Si aucun autre cours/camp équivalent ne peut être proposé en remplacement ou si la proposition est refusée par le participant, la finance d'inscription versée sera alors intégralement remboursée.
- 5.2.4. Dans tous les cas, l'annulation ponctuelle d'un cours ne peut donner lieu à une demande d'annulation de l'inscription pour le reste de la session en cours.

#### **6. Exclusion**

- 6.1. Les directives et règlements de conduite font partie intégrante des conditions générales. En cas de non-respect de ces dernières, le Service des sports se réserve le droit d'exclure le participant sans remboursement.

#### **7. Assurances**

- 7.1. Chaque participant est personnellement responsable de ses couvertures d'assurance. La responsabilité du Service des sports, respectivement de la Ville de Bienne, ne peut être engagée en cas de défaut d'assurance ou de situation de sous-assurance du participant.

## 8. Responsabilités

- 8.1. Les participants sont sous la responsabilité pédagogique du moniteur du début à la fin du cours/camp. En dehors de la période déterminée par l'horaire, le Service des sports ne pourra être tenu pour responsable de quelque événement que ce soit, que celui-ci survienne dans les locaux de l'activité ou aux abords de ceux-ci.
- 8.2. Le Service des sports décline toute responsabilité en cas d'oubli, de perte, de dégradation ou de vol d'objets appartenant aux participants.
- 8.3. Le participant s'assure que l'état de santé de la personne inscrite lui permet de participer au cours/camp choisi. En cas de doute, le participant doit effectuer un contrôle médical à ses frais. Les représentants légaux de participants mineurs prennent le même engagement pour ceux-ci. Toute particularité nécessitant une attention spécifique doit être annoncée au Service des sports lors de l'inscription. Celui-ci se réserve le droit de refuser toute inscription présentant une situation pour laquelle l'organisation des cours/camps où le personnel encadrant ne possède pas les structures ou les compétences nécessaires.
- 8.4. Le Service des sports est assuré pour les dommages engageant sa propre responsabilité civile. Néanmoins, sa responsabilité ne pourra être invoquée en cas de maladie ou d'accident résultant du non-respect des consignes données par son personnel durant les cours/camps.
- 8.5. En cas d'urgence médicale, le Service des sports, par l'intermédiaire du moniteur/de la monitrice, se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou initiatives nécessaires (appel d'un médecin ou d'un service d'urgence). Les proches du participant seront contactés le plus rapidement possible.

## 9. Matériel

- 9.1. Seul le matériel didactique lié à l'enseignement et à la pratique de l'activité est compris dans la finance d'inscription.

## 10. Droit à l'image

- 10.1. Dans le cadre des cours/camps proposés par le Service des sports, des photos ou des enregistrements audiovisuels des activités peuvent être pris à titre promotionnel. Les participants qui ne souhaitent pas que leur image soit utilisée doivent le signaler lors de leur inscription ou ultérieurement par écrit à l'adresse du Service des sports. Ils ne pourront toutefois prétendre à un quelconque dédommagement pour des images diffusées avant leur opposition.

## 11. Autres dispositions

- 11.1. **For.** Le for est Bienne.
- 11.2. **Droit applicable.** Les rapports contractuels sont soumis au droit suisse.
- 11.3. **Forme de publication juridiquement valable.** Les conditions générales juridiquement valables et faisant partie intégrante du contrat sont publiées sous forme électronique et peuvent être consultées sur le site : [www.sports.biel-bienne.ch](http://www.sports.biel-bienne.ch). La version papier des conditions générales n'en constitue qu'une reproduction et n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.